

CONVOCATION :

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil le **vendredi 25 octobre 2024 à 20h.**

ORDRE DU JOUR :

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2024.

II - Délibérations

- Repas des aînés 2024 – Bilan et remboursement
- Agents communaux : remboursement au réel des frais de repas dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service
- Recensement de la population 2025 : recrutement et rémunération des agents recenseurs
- Classement de la parcelle communale (A n°785) du domaine privé dans le domaine public
- PPMS à l'école : acquisition d'un système alarme
- Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur les communes de Vouhé, Saint-Lin, Clavé, Exireuil, Saint-Georges-de-Noisné et Verruyes avec extension sur la commune de Mazières-en-Gâtine : Demande d'avis

III – Compte rendu du réunion(s)

IV – Délégation

Droit de préemption urbain : état des demandes depuis la précédente réunion de conseil.

V – Questions diverses

- Point sur les demandes d'urbanisme
- Aire multisports Beausoleil : présentation de la 1^{ère} esquisse
- Communauté de Communes Haut Val de Sèvre : présentation du bilan d'activités 2023
- Communauté de Communes Haut Val de Sèvre : présentation du bilan 2023 « assainissement collectif et non-collectif »
- Lotissement « Champ des Blés » : avis sur un regroupement possible de parcelles.
- Téléthon 2024
- Plan Communal de Sauvegarde (mise à jour)

VI – Tour de table

le 17 octobre 2024

le maire, Jérôme BILLEROT



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Date de convocation : 17 octobre 2024

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BURON Lionel, DECARSIN Mélanie, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien.

Excusées représentées : BELLÉCULLÉE Maryvonne (ayant donné pouvoir à GAUTIER Patrick), CHAUVET Lucette (ayant donné pouvoir à BURON Lionel).

Excusées : MANIAGO Anne-Sophie, NERAULT Alizée.

Secrétaire : VIVIER Sylvie

- Quorum : 10
- Quorum atteint
- Élus présents à l'ouverture de la réunion : 14

Monsieur le Maire présente les deux procurations réceptionnées en mairie :

- Mme BELLÉCULLÉE Maryvonne donnant procuration à M. GAUTIER Patrick
- Mme CHAUVET Lucette donnant procuration à M. BURON Lionel

Monsieur le Maire informe que la délibération prévue en 6^{ème} position est retirée car nécessite des précisions et une concertation avec les propriétaires concernés.

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 20 septembre est arrêté et validé à l'unanimité.

II – Délibérations

2024-10-01 - Repas des aînés 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie VIVIER afin de détailler le bilan provisoire du repas.

Dépenses		Recettes	
Traiteur : <i>Le Marmiton</i>	3 744,00 €		
144 menus à 26€			
Animation <i>Bruno LIGONNIERE</i>	400,00 €	Personnes de 65 ans et + : 143	1 716,00 €
SACEM	103,00 €		
Boissons <i>FALLOURD</i>	493,90 €	118 aînés + 25 élus et conjoints et 1 gratuit (animateur)	
Petites fournitures <i>INTERMARCHÉ</i>	38,21 €		
Location vaisselle <i>LOCA Ouest</i>	316,58 €		
Décoration <i>Jour de Fête</i>	69,24 €		
TOTAL	5 164,93 €	TOTAL	1 716,00 €
		A charge de la commune :	3 448,93 €

Prix du repas :

* Coût réel d'un repas (invités + élus) : 5 164,93€ / 144 menus = 35,87€

* Contribution des participants : 12 € / personne

Un décompte des boissons sera à réaliser (stock pour autres manifestations).

Concernant l'absence de 3 convives pour raison de santé, il est demandé aux élus d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des 3 repas annulés.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du bilan provisoire du repas 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux 3 remboursements soit 36€.

Hors délibération : Il a été remarqué que la location de vaisselle auprès d'un prestataire extérieur est fastidieuse avec deux « aller/retour » sur Parthenay. Il serait plus simple que cette tâche soit gérée par le traiteur. Des remarques sur le repas ont été faites auprès de quelques élus.

2024-10-02 - Agents communaux : remboursement au réel des frais de repas dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article L2 du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les agents qui se déplacent pour les besoins du service (mission, action de formation statutaire ou de formation continue) en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent, le cas échéant, prétendre au remboursement des frais de repas occasionnés dans ce cadre.

Depuis le 23 février 2006, la prise en charge est fixée à 15 € par repas.

Le décret n°2020-689 du 4 juin 2020 autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à déroger au remboursement forfaitaire des frais de repas et à instaurer, par délibération, un remboursement au réel, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (20€).

Le remboursement est conditionné par la production des justificatifs de paiement (factures, tickets) auprès de l'ordonnateur de la collectivité.

Pour rappel, aucune indemnité de repas ne peut être attribuée aux agents bénéficiant de la gratuité du repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu de 20€ pour le remboursement forfaitaire.

2024-10-03 - Recensement de la population 2025 : recrutement et rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune devra, début 2025, procéder au recensement de sa population. Pour cela, il sera nécessaire de recruter du personnel afin de procéder à la collecte des informations.

Après avis de la commission « Personnel Communal » du 14 octobre 2024 ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal de rémunérer les agents, sur le même principe de rémunération qu'en 2019, en suivant les préconisations de l'INSEE et du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'engager trois agents recenseurs sur janvier et février 2025 (1^{er} jour correspondant au 1^{er} jour de formation avec l'INSEE et le dernier jour étant la fin du recensement soit le 22 février 2025) ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer les contrats de travail correspondants : 1 agent communal en heures complémentaires et 2 agents contractuels ;
- fixe la rémunération au tarif du SMIC en vigueur pour les 2 agents contractuels et au tarif des heures complémentaires pour l'agent titulaire ;
- considère que 300 logements constituent un équivalent temps plein (151,67h) et que les agents seront rémunérés au prorata des foyers estimés par chacun d'eux sur le secteur qui leur sera attribué :
 - District 4 (46 logements) soit 23,26h
 - District 5 (225 logements) soit 113,75h
 - District 6 (145 logements) soit 73,31h
 - District 7 (136 logements) soit 68,76h
 - District 8 (226 logements) soit 114,26h
- décide que les agents affectés sur les deux secteurs "campagne" bénéficieront d'une indemnité kilométrique forfaitaire sur la base du tarif en vigueur soit :
 - 200 km pour le district 4
 - 400km pour le district 5
 - les districts 6, 7 et 8 étant net de frais.
- décide qu'en cas d'interruption du contrat, l'agent sera payé au prorata du travail effectué.

2024-10-04 - Classement de la parcelle communale (A n°785)

Monsieur le maire rappelle que selon les dispositions de l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui sont :

- soit affectés à l'usage direct du public ;
- soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public (CE, 28 avril 2014, *commune de Val d'Isère*, n° 349420).

Par ailleurs, le bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public y entre de plein droit. S'il n'en est pas disposé autrement par la loi, tout acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater l'appartenance de ce bien au domaine public.

Le maire explique la situation de la parcelle communale cadastrée A n°785 et située au lieudit « La Naide ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'intégration au chemin rural dit « Chemin de La Naide » de la parcelle A n°785 soit un élargissement de l'impasse en incluant cette parcelle au tracé du chemin rural déjà existant, sans allongement du linéaire.
- autorise monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

2024-10-05 - PPMS à l'école : acquisition d'un système alarme

Monsieur le maire explique aux élus les difficultés rencontrées par les enseignantes lors des mises en situation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) :

- Incendie : la sirène n'est pas entendue par l'ensemble des classes
- Alerte intrusion / confinement : pas de sirène ou signal lumineux distinct de l'incendie (car une seule alarme en place actuellement)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick GAUTIER qui présente le dispositif de l'entreprise « Ultra Secure France ».

Après plusieurs échanges entre l'entreprise « Ultra Secure France » de La Chevrolière (44), les élus et les enseignants, un compromis a été trouvé pour 8 boutons d'alerte, 12 points lumineux/sonores. Le total de l'équipement s'élèverait à 6 145,83€ HT soit 7 375€ TTC.

D'autres entreprises avaient été démarchées en 2022 avec des estimations plus élevées : My Keeper (8 892€ TTC), SIMIE VIAUD (12 512,40€ TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en place ce nouveau système d'alarme différenciée ;
- autorise monsieur le Maire à signer le devis auprès de l'entreprise « Ultra Secure France » comme proposé au montant de 6 145,83€ HT soit 7 375€ TTC.

III – Compte rendu du réunion(s)

Sans objet.

IV – Délégation

Droit de préemption : Monsieur le Maire énumère les demandes depuis la dernière réunion de conseil.

Nombre de demandes reçues : (n°08 et 09 /2024)

Nombre de décisions de ne pas préempter : 2

V – Questions diverses

Point sur les demandes d'Urbanisme : Monsieur Alain ECALE fait état des demandes d'urbanisme déposées en mairie (déclaration de travaux, permis de construire). Un point sera réalisé à chaque réunion afin de communiquer sur la rénovation et la construction des habitations Exiroises.

Aire multisports Beausoleil : Monsieur Patrick GAUTIER présente les deux esquisses proposées par le maître d'œuvre. Des estimations financières sont attendues pour le 5 novembre. Les élus échangent sur leurs différents points de vue : dégradation des équipements actuels, devenir des terrains de tennis, remise en fonctionnement ou non des sanitaires, installation de caméras de surveillance, projet éventuellement trop ambitieux, choix du lieu. Force est de constater que de nouveaux échanges avec le maître d'œuvre seront nécessaires avant toute nouvelle avancée du dossier.

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre : Présentation du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes : le territoire, le fonctionnement, les accueils de loisirs, le centre aquatique, les médiathèques, la culture et le patrimoine, la régie de l'office de tourisme, les temps forts, France services / ERIP, le contrat local de santé, le schéma de développement économique, agricole et commercial, l'accueil des entreprises sur le territoire, la démarche d'écologie industrielle territoriale, l'inventaire de la biodiversité, la régie eau potable, la régie assainissement, le plan local d'urbanisme intercommunal, l'élaboration du schéma directeur des aménagements cyclables et enfin les zones d'accélération des ENR.

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre : présentation du bilan 2023 « assainissement collectif et non-collectif » avec les différentes données techniques et budgétaires.

Lotissement « Champ des Blés » : avis sur un regroupement possible de parcelles.

Après sollicitation du notaire, des services de l'équipement et du cabinet d'études, le regroupement de parcelles paraît possible mais nécessite une démarche particulière : accord du Conseil Municipal en qualité de copropriétaire, accord des autres copropriétaires ayant déjà acheté une parcelle, modification du règlement intérieur, dépôt de la demande de modification du Permis d'Aménager, arrêté du Maire validant la modification puis enregistrement du nouveau règlement auprès du Notaire (frais : 700€).

Il y aurait éventuellement des travaux complémentaires à prévoir (effacement des raccordements : eau, assainissement, électricité) en surnombre. Le cas ne s'étant pas encore présenté, les élus préfèrent attendre car il est souhaité maintenir le but initial de ce lotissement qui est la proposition de petites parcelles permettant la construction d'habitations pour des personnes souhaitant peu de terrain et recherchant la proximité des commerces.

Téléthon 2024 : L'an passé, la Commune avait validé un versement de 400€ auprès de la Commune de Nanteuil pour participation aux frais d'organisation du Téléthon.

La Commune de Nanteuil, va, cette année encore, porter le plus gros de l'organisation de cette manifestation. Monsieur le Maire souhaite connaître l'implication des élus et des associations bénévoles pour l'organisation de cet événement sur Exireuil ainsi que les frais à prévoir.

Pour l'édition 2024, les élus valident une participation financière auprès de Nanteuil et prennent acte de l'implication de la section des Fées Créatives qui va organiser un marché de Noël à la salle des fêtes d'Exireuil le dimanche avec le tirage de la tombola dans l'après-midi. A voir si une petite randonnée ou des balades en calèche seraient possibles mais les délais sont courts pour s'organiser. Monsieur Alain ECALE sera le référent du rallython qui passera à la mairie le samedi 30 novembre à 8h20.

Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour des noms et coordonnées des agents, élus, directrice d'école avec actualisation des bâtiments (système de chauffage, équipements de cuisson...). La nouvelle version sera transmise prochainement à l'ensemble des acteurs référencés dans ce document.

Informations de Monsieur le Maire :

- Classement des chemins : La démarche avance et une deuxième réunion se tiendra le 18 novembre à 13h30.
- Maison rue du Parc : Monsieur le Maire propose de demander un devis pour la démolition de la partie basse.
- Parcelle D.n°119 (rue du Parc) : D'une surface de 378m², la Commune a proposé, il y a plusieurs mois, l'acquisition de cette parcelle et les propriétaires ont fait une contre-offre plus élevée. Des doutes par rapport à l'utilisation future n'entraînent pas l'unanimité chez les élus.
- Parcelle AE n°252 : La Commune vient de recevoir une proposition d'achat de la parcelle AE n°252 (où est situé le pylône Free Mobile - rue du stade). Cellnextelecom (On Tower) propose la somme de 45 000€. Après débat et au regard du montant reversé annuellement au titre de la location de ce terrain (5 229,96€ /2024), les élus refusent l'offre à l'unanimité.

- Club de Voile de la Touche Poupard : Le président de l'association a évoqué avec Monsieur le Maire les difficultés de réalisation des travaux au niveau de L'Achereau (où se situe les bâtiments du club). Ces derniers appartiennent à la ville de Saint-Maixent-l'École qui ne souhaite pas investir dans ces vieux bâtiments. Monsieur le Maire évoque une réflexion à éventuellement entreprendre avec la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.
- DETR : Le dossier de demande d'aide est à déposer au plus tard le 15 janvier. Un éventuel projet de réaménagement de la place ou de la traversée des Grands Ajoncs sont évoqués. Pour ce dernier, au regard de l'ampleur du projet et de la nécessité d'un travail en partenariat avec le Conseil Départemental, le délai semble beaucoup trop court pour être prêt en janvier 2025.
- Béchereau : Les travaux sont presque terminés. C'est beaucoup plus agréable mais la bande de roulement est neuve et pourrait inciter les automobilistes à maintenir une vitesse élevée à cette entrée d'agglomération. Monsieur le Maire émet l'idée d'implantation d'un radar pédagogique. Des devis seront demandés.
- Prochains conseils : 22 novembre et 20 décembre.

Tour de table :

Mobilier urbain : une table de ping-pong est sollicitée au niveau du quartier de la rue des Jonquilles.

Octobre Rose : les marcheurs ont été bien accueillis et les retombées sont positives. Concernant les recettes, la SEP a reversé 1 101€ à l'association RUBAN ROSE (956€ par les inscriptions à la marche + 104€ de dons spontanés + 41€ collectés par l'APE).

Établissements recevant du public : deux dossiers de régularisation sont en cours pour des salles de réception au gîte de la Fortranche et pour une installation saisonnière située à La Nalière.

Tondeuse : le nouveau plateau de coupe est arrivé et installé.

Clefs et cylindres / bâtiments : les nouveaux équipements ont été réceptionnés pour la salle des fêtes et l'école. Les agents de la mairie ont été formés à la gestion des droits d'accès. La pose des cylindres est à programmer avec les agents techniques. Sur les conseils de l'entreprise, il sera proposé aux élus de délibérer sur un forfait « perte » à 50€ pour les détenteurs de clef (particuliers et associations).

Vie associative : La SEP organise son assemblée générale le 15 novembre à 20h (salle des associations). L'Escape Game a bien fonctionné avec 10 groupes d'Exirois et 3 groupes de communes extérieures.

Sécurité routière : Un dos d'âne est demandé par des habitants du lieudit « La Collinière ». Monsieur le Maire se renseignera mais il y a des règles (vitesse, visibilité...) qui peuvent empêcher l'installation de ce type d'équipement.

Travaux d'élagage : L'entreprise FRAGU est en cours d'intervention sur l'ensemble des voies communales.

Cimetière : La fontaine est reçue mais n'est pas encore installée au niveau du nouveau cimetière.

Chemins de randonnée : Les poteaux signalétiques sont en cours de création à l'atelier communal.

Internet : Les travaux d'implantation de poteaux se poursuivent mais la Commune n'a aucune idée de la programmation générale et géographique du déploiement de la Fibre. Les demandes de travaux sont reçues au coup par coup.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à minuit et dix minutes.

Le secrétaire



le maire


